

## **Financer les retraites, échange avec Arnaud Parienty**

**Jean-Marie Harribey**

**10 juillet 2010**

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2010/07/10/financer-les-retraites>

L'article d'Arnaud Parienty, « Retraites : les termes du débat » (AE, juin 2010) est clair et pédagogique, comme à l'accoutumée. Cependant, je crois qu'il comporte un manque et un risque de confusion. Parmi les possibilités de nouveaux financements, rien n'est dit sur les cotisations auxquelles pourraient être soumis les dividendes. Le rapport Cotis (INSEE, 2009) indiquait qu'en 1973, les sociétés non financières distribuaient 3,2 % de leur valeur ajoutée brute aux propriétaires du capital et des terrains ; en 2007, cette part était montée à 8 % pour atteindre 76,6 milliards d'euros. Environ 5 points de plus qui représentent en masse deux fois et demie l'ensemble des déficits de tous les régimes de retraites actuels. L'élargissement de l'assiette des cotisations à cette masse donnerait une marge de manœuvre non négligeable, sans aucune influence sur la compétitivité des entreprises, puisqu'il s'agirait d'amputer les « dividendes nets », ni sur l'investissement.

Par ailleurs, il faut distinguer cet élargissement d'une fiscalité sur les revenus du capital et d'une éventuelle taxation des transactions financières. D'une part, le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu permettrait d'accroître les ressources fiscales et de réduire les inégalités qui naissent principalement des revenus financiers (voir le livre Attac, *Pour un big bang fiscal*, Le Bord de l'eau, 2010). D'autre part, puisqu'on ne peut fonder le financement de la protection sociale sur une base aussi volatile que les transactions financières dont la taxation vise justement à réduire l'assiette, il est indispensable de distinguer les différents niveaux de prélèvements et leurs objectifs respectifs pour éviter d'entretenir une confusion largement répandue dans l'opinion publique.